

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JUIN 2013

PRESENTS : Messieurs LENEL, REYNIER, IMPROTA, BERNARDI, FUENTES, COSTE, CELDA, FERRARI, DRUJON D'ASTROS, MALAOUI, RICARD, SITTONI, AUBERT et KLONIECKI.

ABSENTS : Messieurs BOREL, NORYNBERG, ANTONETTI et Mesdames MOUREN et CHAIX-MOUNET.

Monsieur DRUJON D'ASTROS Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

i) DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Il s'agit de la répartition du nombre de représentants par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, en application de la loi du 31/12/2012 qui permet aux communes d'augmenter le nombre de délégués. Pour Saint-Savournin, ce nombre s'élève à 3 conseillers.

ii) COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.C.T.)

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a adopté le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Pour 2013, les attributions de compensation et les dotations de solidarité communautaire restent inchangées car il n'y a aucun transfert de charges à constater.

La Commune se voit décerner une attribution de compensation pour l'année 2013 de 45 209,40 € et une dotation de solidarité Communautaire de 23 376 €.

III) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE GREASQUE

Les nouveaux statuts du Syndicat ont été modifiés pour tenir compte des préconisations de la Préfecture.

Vote à l'unanimité.

IV) APPROBATION DE LA MODIFICATION N°10 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AYANT PRIS VALEUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-SAVOURNIN

Suite aux conclusions du Commissaire enquêteur, le projet de modification n° 10 du plan d'occupation des sols est proposé au conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver les projets n° 1 et n° 2 du PLU à 2 voix « contre », 4 « abstentions » et 8 voix « pour »,
- Décide de rejeter les projets n° 3 et n° 4 du PLU à l'unanimité.

V) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AN 69 ET AN 199 SITUEES 221 CHEMIN DU CHATEAU SAINT-SAVOURNIN

Une propriété située au 221, chemin du château a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, compte tenu de sa situation géographique à proximité du groupe scolaire (projet d'un centre aéré).

Le conseil municipal, à l'unanimité confirme la décision d'acquisition des parcelles AN 69 et AN 199.

VI) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU F.D.A.D.L.- ACQUISITION D'UN TERRAIN BATI (PROJET CENTRE AERE)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Conseil Général.

VII) CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet des statuts de la société,
- De désigner Monsieur André LENEL, Maire, comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la société et l'autoriser à accepter la présidence du Conseil d'Administration dans le cas où celui-ci désigne la commune à cette fonction.

VIII) DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR L'AFFAIRE COMMUNE/SOTO, SARRA-BOURNET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne la SCP d'Avocats Cabinet BERENGER-BLANC-BURTEZ-DOUCEDE et Associés, Avocats à Marseille pour représenter la Commune de SAINT-SAVOURNIN.

IX) AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS CANTINE

A l'unanimité le Conseil Municipal vote une augmentation de 0,15 € soit un tarif repas cantine à 2,50 €. La mesure sera applicable en septembre 2013.

X) MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

Un nouveau régime sera appliqué à l'ensemble des agents publics occupant un emploi au sein de la commune qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non titulaires et appartenant à l'ensemble des filières représentées dans la collectivité.

La séance est levée à 19 H

**Monsieur le Maire
Président de séance**

André LENEL